

El Djazaïr – 1^{er} mars

Alger, siège d'Afripol

L'Afrique a sa propre police

Par Smail ROUHA

Après Interpol, place à l'Afripol. C'est dans une conjoncture de transition maintenant dépassée que le continent africain vient de passer en revue les dossiers épineux qui se posent devant ses Etats membres en particulier et au monde en général. La question d'encourager la coopération policière régionale et le renforcement de la convergence des perceptions entre les chefs de police en termes d'évaluation de menaces, de définition d'approches et de promotion des capacités institutionnelles policières dans les domaines de la formation, de la police scientifique, de la gouvernance des services de police et de la lutte antiterrorisme, l'un des dossiers d'importance capitale que la jeune Union africaine a, aujourd'hui comme demain, l'obligation historique de bien gérer pour éviter que le ciel africain n'enregistre son 11 septembre new-yorkais ou alors que son sol constitue une voie de passage tout aussi destructeur comme l'a été le 11 mars madrilène, vient de trouver son épilogue à travers la création du mécanisme africain de coordination et de coopération des institutions policières (Afripol) dont le siège sera en Algérie. La question a été débattue deux jours durant à Alger lors de la conférence africaine des directeurs et inspecteurs de police. A l'issue des travaux, le général-major Abdelghani Hamel, directeur général de la Sûreté nationale algérienne (DGSN), a annoncé que ses pairs africains ont adopté le principe de créer un mécanisme africain de coordination et de coopération des institutions policières (Afripol) dont le siège sera en Algérie, au même titre que le Centre africain d'études et de recherche sur le terrorisme (Caert), structure relevant de la Commission de l'Union africaine. Son adoption sur le plan politique se fera par la Commission de l'Union africaine(UA) lors du prochain sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA en juin prochain à Malabo, en Guinée Equatoriale. Dans son allocution d'ouverture de la conférence, le Premier ministre Abdelmalek Sellal a précisé que la création d'Afripol est « plus qu'une nécessité », étant donné qu'il était temps pour l'Afrique de prendre en charge ses problèmes « sans recourir aux autres ».

Normaliser, informatiser et automatiser les polices d'Afrique

Concernant les missions d'Afripol, le contrôleur de police Abdelkader Kara Bouhadba, directeur de la police judiciaire de la DGSN, délégué pour l'Afrique au comité exécutif d'Interpol, tout en affirmant que la création d'Afripol s'avère plus qu'une nécessité, notamment en matière de lutte contre le terrorisme qui constitue la première priorité de l'instance, souligne que ce nouvel organisme aura les mêmes prérogatives que toutes les autres instances policières mondiales en matière de recherche, d'arrestation, de diffusion de mandats d'arrêt et d'extradition. Afripol «encouragera la coopération policière régionale et œuvrera au renforcement de la convergence des perceptions entre les chefs de police en termes d'évaluation de menaces, de définition d'approches et de promotion des capacités institutionnelles policières dans les domaines de la formation, de la police scientifique, de la gouvernance des services de police, fondée sur le respect des droits de l'homme, la justice et l'équité ainsi que sur le partage des bonnes pratiques», a déclaré le général-major Abdelghani Hamel lors d'un point de presse, animé conjointement avec Ismaël Chergui, commissaire à la paix et la sécurité à l'Union africaine (UA) et Mohamed Abou Bakar Adamou, responsable à la police du Niger et vice-président de la commission exécutive d'Interpol Afrique. «Ont participé à cette conférence 113 délégués et 41 pays africains», selon Abdelghani Hamel qui s'est félicité de la réussite de cet événement «important pour le continent africain». Le DGSN a, en outre, rappelé que cet acte de naissance annoncé d'Afripol, vient en droite ligne de l'article 3 de l'acte constitutif de l'Union africaine (UA).

Ce dernier prévoyant notamment la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, en sus de la promotion et de la défense des positions africaines communes sur les questions d'intérêt pour le continent et ses peuples ou de favoriser la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations unies et de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Abdelghani Hamel a également expliqué l'importance de cette organisation, disant que «chaque continent a sa propre organisation». Il a ajouté que «l'Europe a Europol, l'Amérique a Ameripol et l'Asie, Asipol. Il était donc temps que l'Afrique ait Afripol». Toutes ces organisations travaillent avec Interpol. Il en sera de même pour Afripol en dépit des disparités existant entre les polices du continent africain. Aussi, a-t-il souligné, la nécessité de normaliser, d'informatiser et d'automatiser les polices africaines afin de permettre à celles dans le besoin d'aide d'atteindre les capacités et d'obtenir des formations et des moyens à même de leur permettre de relever les défis lancés par le terrorisme, le trafic de drogue, le trafic d'armes et le crime organisé. Abdelghani Hamel évoque la mise «à niveau et la formation au bénéfice des différentes polices africaines qui ont des faiblesses et qui accusent un certain retard».

Un acquis pour le continent africain

« L'Afripol jouera un grand rôle dans les missions de paix et de sécurité en Afrique, l'aspect policier est contingent à l'aspect militaire, et c'est là une grande réalisation que l'Algérie est fière de présenter », a affirmé Smail Chergui, commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine. Lors de son intervention pendant le point de presse, Ismaël Chergui a ajouté qu'«Afripol activera en total respect des droits de l'Homme et des droits des citoyens», expliquant que cette organisation «est essentielle pour le maintien de la sécurité en Afrique», insistant sur le fait qu'elle relève de l'Union africaine. Saluant la réussite de la rencontre d'Alger, il a souligné qu'Afripol aura un rôle important pour les pays africains face aux dangers qui les menacent, dont le terrorisme, le crime transfrontalier, la contrebande, le trafic de drogue et autres formes de criminalité. Le commissaire à la paix et à la sécurité de l'UA, a estimé que la création de ce mécanisme était un « grand acquis pour l'Afrique », et a exprimé la volonté des pays africains de travailler ensemble en coordonnant leurs efforts en faveur de la paix et de la stabilité du continent. Saluant la réussite de la rencontre d'Alger, il a souligné qu'Afripol, un organisme susceptible de travailler aux côtés des missions de paix en Afrique, aura un rôle important pour les pays africains face aux dangers qui les menacent, dont le terrorisme, le crime transfrontalier, la contrebande, le trafic de drogue et autres formes de criminalité. Tandis que Mohamed Adamou a souligné qu'«il est impossible que chaque pays se suffise d'une organisation qui dépende de lui seul», affirmant que les pays africains ont besoin de ce cadre pour coordonner leurs efforts dans la lutte contre le terrorisme, le crime organisé, le trafic de drogue et le trafic d'armes. D'où, explique-t-il, l'importance d'un cadre régissant et facilitant cette entraide entre ces pays et Afripol constitue ce cadre, selon lui.

Le Sahara occidental membre d'Afripol

Etant membre de l'Union africaine, le Sahara occidental est membre d'Afripol, ont souligné les animateurs de la conférence de presse. En effet, une délégation de la République arabe sahraouie démocratique a pris part aux travaux de la Conférence africaine des directeurs et inspecteurs de police à l'instar des représentants de l'Afrique du Sud, d'Angola, du Bénin, du Botswana, du Burkina Faso, du Burundi, du Cameroun, des Comores, du Congo, du RD Congo, de la Côte d'Ivoire, du Djibouti, de l'Egypte, d'Ethiopie, de Gambie, du Ghana, de Guinée, du Kenya, de Lesotho, du Mali, de Mauritanie, du Mozambique, de Namibie, du Niger, du Nigeria, d'Ouganda, du Rwanda, des Seychelles, du Sierra-Leone, de Somalie, du Soudan, du Soudan du Sud, de Tanzanie, du Tchad, du Togo, de Tunisie, de Zambie et du Zimbabwe. Pour rappel, l'idée de création d'Afripol a été abordée et approuvée lors de la tenue de la 22e conférence régionale africaine d'Interpol à Oran, pour prendre en charge les spécificités du continent en matière de lutte contre les différentes formes de criminalité. Ainsi, la tenue à Oran de la 22e conférence régionale africaine d'Interpol témoigne d'une place axiale de l'Algérie au sein de la communauté africaine et internationale, davantage en ce qui est lié à cette déterminante question de la lutte contre le terrorisme. Le choix d'Alger pour abriter le

siège d'Afripol, un choix décisionnel, a été approuvé par l'ensemble des pays ayant pris part à la conférence africaine des directeurs et inspecteurs de police qui ont fait part de leur adhésion à la création d'Afripol et applaudi le fait qu'il soit abrité par notre pays. Les participants ont d'ailleurs mis en exergue que «l'Algérie est le chef de file de la lutte contre le terrorisme en Afrique»

L'engagement des pays de l'UA à œuvrer pour la paix et la stabilité

A l'issue des travaux de la conférence, les chefs de police des pays africains ont exprimé l'engagement des Etats membres de l'Union africaine (UA) et leur détermination à œuvrer ensemble pour garantir la paix, la sécurité et la stabilité dans le continent africain, à travers notamment la création du mécanisme de coopération des polices africaines, Afripol.

Dans la « Déclaration d'Alger » sanctionnant les travaux de la conférence, les participants ont souligné la ferme volonté des institutions policières africaines d'inscrire leurs actions dans un cadre « concerté et pérenne tenant compte des spécificités de l'Afrique, dans le respect des valeurs et des principes de l'éthique policière ». L'accent a été également mis sur la nécessité de promouvoir la coordination policière africaine « au niveau stratégique, opérationnel et tactique à travers l'évaluation des menaces, l'analyse des renseignements criminels, la planification et la mise en œuvre des actions ». Pour ce faire, les chefs de police africains ont convenu de faciliter la mise en place d'un comité ad hoc co-présidé par l'Algérie et l'Ouganda et regroupant les représentants des organisations africaines régionales de coopération policière afin d'élaborer les projets du stand d'Afripol et des textes juridiques régissant son organisation, son fonctionnement et son financement. Comme ils ont exprimé leur conviction qu'une réponse efficace contre les différentes formes de criminalité au niveau du continent africain « nécessite l'harmonisation des approches policières, l'échange et la vulgarisation des meilleures pratiques en matière de formation, de techniques d'investigation et l'expertise ainsi que le renforcement des capacités policières africaines ». D'autre part, les participants à cette conférence ont souligné qu'un tel objectif appelle à une « coordination et une coopération accrue » avec les autres organisations concernées. Au terme de la proclamation de la « Déclaration d'Alger », ces pays se disent «vivement préoccupés par l'alliance des organisations criminelles, la complexité de leurs actions et modes opératoires qui ont progressivement élargi leur champ d'activité à l'échelle continentale et internationale en mettant à leur profit les conditions socioéconomiques difficiles de certaines populations, la vulnérabilité des frontières, la mondialisation et l'accessibilité aisée aux technologies». Comme ils ont exprimé leur préoccupation quant à l'ampleur grandissante de ces formes de criminalités dans plusieurs sous-régions d'Afrique, l'émergence et la propagation effrénée de phénomènes criminels plus particulièrement ceux liés aux technologies de l'information et de la communication, aux transferts de capitaux ainsi que des différents trafics illicites de ressources naturelles et la contrebande.

S. R.